

Les débuts chaotiques de l'Europe spatiale

Des conférences spatiales à l'Asie : le rôle stratégique de la Belgique

Dawinka Laureys



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/histoire-cnrs/589>

DOI : [10.4000/histoire-cnrs.589](https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.589)

ISSN : 1955-2408

Éditeur

CNRS Éditions

Édition imprimée

Date de publication : 5 mai 2004

ISBN : 978-2-271-06145-4

ISSN : 1298-9800

Référence électronique

Dawinka Laureys, « Les débuts chaotiques de l'Europe spatiale », *La revue pour l'histoire du CNRS* [En ligne], 10 | 2004, mis en ligne le 18 janvier 2007, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/histoire-cnrs/589> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/histoire-cnrs.589>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

Comité pour l'histoire du CNRS

Les débuts chaotiques de l'Europe spatiale

Des conférences spatiales à l'Ase : le rôle stratégique de la Belgique

Dawinka Laureys

Introduction

- 1 Au début des années 1960, l'Europe spatiale est née avec l'institutionnalisation de trois organismes, l'Eldo, l'Esro et la CETS. En 1962, les conventions de deux d'entre eux furent signées. L'Eldo (*European Launcher Development Organization*) avait pour mission de construire des lanceurs de satellites, les fusées Europa. L'Esro (*European Space Research Organization*) devait réaliser des engins spatiaux pour la recherche scientifique. En mai 1963, une troisième institution, la CETS, s'y ajouta (Conférence européenne de télécommunications par satellites).
- 2 La Belgique s'investit dans l'effort spatial européen dès sa naissance. Dans ce pays, l'intérêt pour la recherche spatiale est né dans la foulée de l'Exposition universelle de Bruxelles en 1958 et des travaux de l'Année géophysique internationale. La compétence des astrophysiciens et de l'industrie électromécanique belges a accéléré l'adhésion du monde politique aux premières organisations spatiales européennes. Trop coûteux, le développement du spatial n'a pu être envisagé sur le plan national belge. La Belgique n'a d'ailleurs jamais mis en place d'agence spatiale nationale. Le pays a choisi de s'engager pleinement dans la voie européenne¹. Au niveau politique, l'instauration des organes d'une gestion spécialisée de la science par l'État en 1959 a permis de coordonner sa participation financière, technique, scientifique et industrielle².
- 3 Or, dès le milieu des années 1960, l'Europe spatiale s'est trouvée face à d'importants problèmes de financement, de gestion et de cohésion. Il a progressivement été question d'une révision de la politique spatiale européenne. Cette aspiration prit une première forme institutionnelle en 1965, lorsque l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale mit en place une commission des questions spatiales. En novembre 1965, cette commission présenta un premier rapport et invita les gouvernements à « préparer une conférence ministérielle ayant spécialement pour objet de définir les buts et les moyens d'une politique spatiale européenne et d'assurer une coordination efficace des activités

des organisations européennes³ ». Un organe de médiation fut de ce fait mis sur pied afin de définir une politique spatiale d'ensemble et à long terme. C'est ainsi que de 1966 à 1975, la Conférence spatiale européenne (CSE) réunit périodiquement les ministres concernés par les affaires spatiales, et ce, jusqu'à l'établissement d'une agence spatiale unique en Europe dotée d'un programme d'ensemble, l'Agence spatiale européenne (Ase). La CSE fut inaugurée le 13 décembre 1966 à l'initiative des gouvernements des pays membres de l'Eldo. Quelques mois plus tôt, en juillet 1966, ces derniers prirent la décision de s'engager dans de nouveaux programmes dans le cadre de l'Eldo, mais aussi de travailler à la construction d'une colonne vertébrale solide et durable pour l'Europe spatiale. Pour ce faire, ils avaient pris la résolution de se réunir au moins une fois par an en présence des représentants ministériels des pays membres de l'Esro et de la CETS. Ces rassemblements prirent le nom de Conférences spatiales européennes⁴.

- 4 Au sein de cet organe de médiation, les ministres belges ont joué un rôle non négligeable. Le premier, Théo Lefèvre⁵, devint en juin 1968 président de la Conférence des ministres de l'Eldo, et par la suite, président de la CSE. Pendant plus de quatre années, Théo Lefèvre s'est battu sur plusieurs fronts pour sauver l'Europe spatiale. Mais c'est sous la présidence de Charles Hanin⁶ que l'Europe sortit de l'impasse lors de la Conférence spatiale européenne du 31 juillet 1973. C'est à cette occasion que les pays membres se mirent d'accord sur trois points essentiels : la fusion de l'Eldo et de l'Esro en une agence spatiale européenne unique, le démarrage du programme L-IIIIS⁷, lanceur de troisième génération, et la participation européenne au programme américain post-Apollo par la construction du laboratoire orbital Spacelab. Plus tard, en avril 1975, le texte de la convention de l'Ase sera approuvé lors de la dernière CSE sous la présidence du ministre belge Gaston Geens. L'investissement des ministres Théo Lefèvre, Charles Hanin et Gaston Geens au sein de la CSE témoigne de l'implication de la Belgique à un moment crucial de l'histoire spatiale européenne.

Situation de l'Europe spatiale en janvier 1973

- 5 En janvier 1973, sous le nouveau gouvernement d'Edmond Leburton, le ministre Charles Hanin se vit attribuer la charge des Affaires scientifiques et de ce fait devint aussi président de la Conférence spatiale européenne. Il succéda donc à Théo Lefèvre qui avait occupé le poste de ministre, puis de secrétaire d'État de la Politique et de la Programmation scientifique en Belgique pendant près de quatre années et demi.
- 6 Lorsque Charles Hanin devint président de la CSE, l'Europe spatiale connaissait depuis quelques années déjà de nombreux désaccords. Elle comprenait trois organismes dont les membres, les structures administratives, les règles de fonctionnement et les budgets différaient. Le fait que ces organismes étaient interdépendants compliquait encore la situation.
- 7 Aucune certitude n'existait quant à l'avenir de l'Eldo et du programme européen de lanceurs. Les échecs répétés des lanceurs Europa donnaient à penser que la technique et la rigueur dans l'organisation des programmes laissaient fortement à désirer. En janvier 1973, le lanceur Europa n'était toujours pas opérationnel et l'organisme souffrait de la faiblesse de ses structures de coordination et de contrôle. Les dépenses prévues initialement avaient considérablement augmenté, en raison, entre autres, de l'évolution des techniques et programmes spatiaux qui nécessitait le développement de lanceurs toujours plus puissants⁸. Toutefois, il existait un obstacle encore plus grave qui remettait en cause l'existence même de l'Eldo, c'était le fait que les points de vue divergeaient au sein des États membres quant à la nécessité de développer un lanceur

européen ; certains, dont la Grande-Bretagne était le chef de file, estimaient en effet qu'il serait préférable d'acheter aux États-Unis les lanceurs nécessaires à la mise en orbite de satellites européens. La situation était devenue à ce point critique que, dans la phase terminale, seules restaient au sein de l'Eldo la France, l'Allemagne et la Belgique. En réalité, à partir de 1970, alors que l'existence même de l'Eldo était menacée, ces trois pays avaient pris la décision de poursuivre le développement d'un lanceur avec ou sans les autres états européens.

- 8 Lorsque le ministre Charles Hanin devint président de la CSE, l'Esro était un organisme qui avait obtenu des résultats qualitatifs. Toutefois, le quota de satellites et de fusées-sondes défini à l'origine n'était pas atteint et la nécessité de réexaminer les objectifs, la structure, les méthodes et les procédures existants était manifeste. Tout au long de son existence, l'Esro dut faire face à des difficultés techniques et financières sérieuses amenant à la réduction, voire à l'abandon de grands programmes. La compétition entre scientifiques et le manque de confiance des États membres lui rendaient aussi la vie difficile⁹. Concernant les objectifs à atteindre, une pression de plus en plus forte s'exerçait pour que le programme s'oriente vers davantage d'applications et moins de théorie. Cette pression venait surtout des grands États membres, telle la France, qui souhaitait poursuivre les projets scientifiques aux niveaux national et bilatéral. Néanmoins, au début des années 1970, un avenir fut envisagé à l'Esro et une réforme fut adoptée qui prévoyait notamment une réorientation de ses programmes vers davantage d'applications et moins de science¹⁰.
- 9 Une autre problématique agissait depuis des années le domaine spatial : celle des négociations pour les accords définitifs d'Intelsat (*International Telecommunications Satellites Consortium*). En août 1964, l'Europe avait signé avec les États-Unis et plusieurs autres pays des accords instituant le consortium international Intelsat et un Comité intérimaire des télécommunications par satellites. Le but était d'établir le régime définitif d'un système commercial mondial unique de télécommunications par satellites. Cependant, les négociations devant conduire à l'adoption des accords définitifs d'Intelsat s'éternisèrent. L'Europe était en grande partie la source de ce ralentissement. En effet, elle dénonçait la place de monopole du consortium américain Comsat (*Communications Satellite Corporation*) et réclamait, entre autres, la liberté des initiatives nationales et régionales au sein d'Intelsat¹¹. C'est à la Conférence européenne de télécommunications par satellites (CETS) que revenait la mission de servir d'interlocuteur européen au sein des négociations d'Intelsat en tâchant de définir une position commune, ce qui nécessitait de concilier les points de vue assez divergents des États membres. La CETS devait également tenir compte de la nécessité pour l'Europe de participer, comme producteur, au marché qui se créait par la définition d'un programme européen de satellites de communications, et ce, tout en assurant la protection de ses besoins contre les abus possibles d'un monopole étranger.
- 10 Par ailleurs, en une décennie, du milieu des années 1960 à celui des années 1970, des changements radicaux de finalités et de moyens caractérisèrent l'Europe spatiale. À l'origine, l'objectif principal de sa politique était le progrès scientifique et technologique. Rapidement, la finalité première s'orienta vers celle de l'exploitation immédiate des technologies spatiales au service de l'homme. C'est ainsi que naquit le « spatial d'applications », c'est-à-dire l'attribution à des engins spatiaux de tâches pratiques et directement profitables à des utilisateurs. Peu à peu en Europe se dessine une intention, celle de développer des satellites de télécommunications, de contrôle

aérien ou de météorologie. Ces satellites d'applications présentaient des avantages technologiques et surtout économiques sans précédent. Le caractère planétaire des satellites et l'augmentation des besoins en termes de télédistribution et de liaisons téléphoniques ouvraient un marché au potentiel gigantesque. Outre les finalités, les moyens de l'Europe spatiale évoluèrent également. Au départ, la mise en commun du potentiel économique, technologique et scientifique de l'Europe occidentale semblait nécessaire pour aborder tout projet spatial et cette collaboration paraissait suffire aux réalisations les plus indispensables. Au début des années 1970, ce n'était plus vrai. D'une part, les principaux pays d'Europe avaient trouvé chez eux les moyens de réaliser sur une base nationale ou bilatérale des projets spatiaux relativement importants, tel le projet franco-allemand de satellite de télécommunications *Symphonie*. D'autre part, de nouvelles techniques telles la satellisation géostationnaire et l'utilisation de lanceurs récupérables modifiaient profondément la façon d'envisager le spatial. De ces progrès technologiques fut issu le programme post-Apollo de Richard Nixon qui conféra aux activités spatiales une dimension qui appelait « à la collaboration intercontinentale » et auquel l'Europe fut invitée à participer dès octobre 1969.

- 11 Au fil des années, la Conférence spatiale européenne mise sur pied en 1966 eut à résoudre des problématiques de plus en plus denses. C'est donc dans un contexte des plus confus que Charles Hanin devint président de la CSE en janvier 1973. L'adoption d'un programme d'ensemble et la création d'un organisme unique semblaient être devenues une nécessité.

L'héritage de Théo Lefèvre

- 12 Charles Hanin allait cependant pouvoir bénéficier des avancées accomplies depuis six années par la Conférence spatiale européenne, et notamment, des travaux réalisés sous la présidence de Théo Lefèvre. À partir de l'été 1968, ce dernier joua un rôle majeur au sein de la crise spatiale qui sévissait en Europe. Il ne parvint pas à la résorber, mais les démarches qu'il entreprit contribuèrent à aller de l'avant.
- 13 En juillet 1968, une première mission lui fut confiée. Il était alors président de la Conférence ministérielle de l'Eldo. Cet organisme le chargea d'accomplir un tour des capitales européennes dans le but de rapprocher les points de vue divergents concernant la nécessité ou l'inutilité de développer un lanceur. Au terme de sa mission, Théo Lefèvre fut forcé de constater qu'aucune solution ne pouvait être trouvée « dans les structures actuelles de l'Eldo ». Par ailleurs, il remarqua « qu'il n'est pas possible d'examiner un aspect particulier de la recherche spatiale indépendamment des autres aspects et notamment qu'une politique de lanceurs ne pouvait se concevoir en dehors de la définition d'une politique d'utilisation pour les buts scientifiques et les buts d'application¹² ». Dès lors, en octobre 1968, il proposa d'élargir le débat en tâchant de déterminer le contenu d'une politique spatiale européenne globale. À sa demande, un Comité des hauts fonctionnaires, placé sous la direction du Belge Jacques Spaey¹³, fut mis sur pied avec pour mandat de préparer un rapport définissant un programme spatial européen.
- 14 C'est ainsi qu'à la CSE de Bad Godesberg en novembre 1968, le Comité Spaey proposa de créer en Europe un organisme spatial unique¹⁴ avec un programme basique – dont des lanceurs – et des programmes supplémentaires optionnels. À l'époque, les pays membres des organismes spatiaux européens étaient tenus de s'engager financièrement dans chacun des programmes proportionnellement à leur produit national brut. La suggestion de Jacques Spaey modifiait donc considérablement la

manière dont la participation des États à l'effort spatial européen était jusqu'alors envisagée. Le projet n'aboutit pas à ce moment-là, mais la nécessité d'un organisme unique y fut reconnue à l'unanimité. De plus, à l'instar du Comité des hauts fonctionnaires de la Conférence ministérielle de l'Eldo, et selon une résolution proposée par la délégation belge, un Comité équivalent propre à la CSE fut institué avec pour mission de travailler à la définition d'un programme de base et à celle d'une convention pour l'Europe spatiale¹⁵.

- 15 Le nœud du problème consistait donc à définir le contenu d'un programme spatial européen d'ensemble qui fasse l'unanimité. La proposition faite par le Comité des hauts fonctionnaires de mettre en place des programmes optionnels permettait partiellement de sortir de l'impasse, mais encore fallait-il définir un programme minimum commun soutenu par tous les États membres. La question du développement d'un lanceur européen était un point d'achoppement majeur, mais il n'était pas le seul obstacle. À l'automne 1969, une nouvelle question émergea : l'Europe participerait-elle au programme américain post-Apollo auquel elle venait d'être conviée ? À l'époque, l'intérêt de participer à un projet spatial de cette envergure, et comportant des finalités aussi concrètes, n'échappait à aucun pays membre de la CSE. Cependant, certains craignaient une interruption intempestive des efforts européens en cours ou s'effrayaient à l'idée de conduire les deux actions de front. Dès lors, il devint prioritaire de régler la question de la participation éventuelle de l'Europe au programme américain avant de débattre de la définition d'un programme européen d'ensemble. Afin d'examiner les possibilités d'une éventuelle participation européenne au programme post-Apollo, un groupe de travail Esro-Eldo dirigé par J.A. Dinkespiler et Jean-Pierre Causse fut mis sur pied. Au printemps 1970, ce groupe conclut qu'une telle participation ne contraindrait pas nécessairement à une réorientation radicale du programme spatial européen¹⁶.
- 16 Le 22 juillet 1970, la quatrième CSE ouvrit ses portes à Bruxelles sous la présidence de Théo Lefèvre. Il y fut décidé de mandater un groupe présidé par le ministre belge de la Politique scientifique pour entreprendre des négociations avec les États-Unis concernant le programme post-Apollo¹⁷. « L'échange de vues porterait essentiellement sur deux questions : (1) les modalités d'une éventuelle participation européenne au programme post-Apollo proprement dit et (2) l'accès des États européens participants aux moyens nécessaires à la poursuite de leurs propres programmes dans le domaine des applications scientifiques et pratiques des techniques spatiales¹⁸. » L'entrevue eut lieu à Washington les 16 et 17 septembre 1970. Du côté américain, les principaux délégués étaient le sous-secrétaire d'État Alexis Johnson et George M. Low de la *National Aeronautics and Space Administration* (Nasa)¹⁹. Lors de cette première prise de contact, l'attitude des États-Unis fut assez encourageante. Il fut précisé que l'Amérique fournirait à l'Europe tout lanceur qui lui serait demandé à des fins pacifiques « compatibles avec les engagements internationaux réciproques ». S'ensuivirent des échanges épistolaires entre Théo Lefèvre et Alexis Johnson qui précisaient cette condition. En réalité, cela signifiait que l'Europe pouvait envisager d'obtenir des lanceurs américains pour ses satellites d'applications²⁰, même commerciaux, à condition que les accords internationaux d'Intelsat soient respectés. Dès lors, deux questions se posaient. Qui jugerait effectivement si un projet européen de satellites d'applications était ou non compatible avec les obligations souscrites par l'Europe vis-à-vis d'Intelsat et comment l'assemblée d'Intelsat formulerait-elle sa recommandation ?

- 17 Lors des CSE de septembre et novembre 1970, respectivement tenues à Venise et à Bruxelles, les résultats des négociations post-Apollo furent présentés. À Bruxelles, Théo Lefèvre se permit d'émettre des doutes quant à la possibilité d'obtenir des facilités de lancement auprès des États-Unis pour les satellites de télécommunications²¹. Néanmoins, en dépit de ces incertitudes, il défendit la participation de l'Europe au programme post-Apollo. Mais, seules la France, l'Allemagne et la Belgique décidèrent de poursuivre les négociations avec l'Amérique à ce sujet. Toutefois, un comité composé de représentants de chacun des pays membres de la CSE fut mis sur pied. Il était chargé de définir les points à examiner avec les Américains à propos de l'éventuelle participation européenne au programme post-Apollo. Cela permit de laisser la porte ouverte à de nouvelles discussions avec les pays européens réticents. De même, en cet automne 1970, seules la France, l'Allemagne et la Belgique appuyèrent un large programme spatial européen comprenant des satellites scientifiques, des satellites d'applications et des lanceurs²².
- 18 Au cours de l'année 1971, la situation évolua à propos de la participation de l'Europe au programme post-Apollo. Les échanges épistolaires entre Théo Lefèvre et Alexis Johnson se multiplièrent et les Américains insistèrent pour que l'Europe engage l'examen d'une collaboration sur le plan technique, estimant leur attitude suffisamment claire sur le plan politique. Les 11 et 12 février 1971, une deuxième mission conduite par le président de la CSE eut lieu à Washington. L'attitude des États-Unis y fut beaucoup plus rigide que lors de la première rencontre. Il fut notamment spécifié que dorénavant la question de la participation au programme post-Apollo et celle de la fourniture de lanceurs américains à l'Europe pour ses satellites commerciaux seraient nettement dissociées²³. Par la suite, la situation se détériora encore. Le 1^{er} septembre 1971, Alexis Johnson annonça à Théo Lefèvre l'intention américaine de revoir à la baisse le projet de collaboration américano-européenne au sein du programme post-Apollo²⁴. Cette position américaine fut confirmée en juin 1972 lors d'une nouvelle rencontre entre les représentants de la CSE et des États-Unis. Le secrétaire général des services belges de la politique et de la programmation scientifique (SPPS), Alain Stenmans, avait alors le sentiment que les Américains n'étaient pas prêts à associer l'Europe à des programmes importants. Il écrivait dans son journal : « Tout ce qu'on nous offre c'est de participer à un "sortie module"²⁵ et la décision est exigée pour fin juillet²⁶. » Cette dernière proposition consistait pour l'Europe à construire un laboratoire de sortie, baptisé Spacelab²⁷.
- 19 Entretemps, le 5 janvier 1972, le président Nixon plaça l'Europe face à un ultimatum en annonçant qu'il donnait le feu vert pour la première phase du programme post-Apollo. De ce fait, l'Europe se trouva devant l'obligation de déterminer sa position en un temps limité.
- Les accords de principe du 20 décembre 1972
- 20 Au début de l'automne 1972, Théo Lefèvre décida de convoquer une nouvelle CSE pour les 26 et 27 octobre suivants. Il s'en expliqua dans un message adressé à tous ses collègues. De plus, en raison des tensions existant à l'époque entre la France et la République fédérale allemande (RFA) à propos du développement d'un lanceur européen, le président de la CSE envoya une lettre particulière à ses collègues français et allemand, Jean Charbonnel et Klaus Von Dohnanyi. À ce moment, la France était convaincue qu'il fallait doter l'Europe d'une capacité de lancement et les Allemands étaient persuadés que les Américains fourniraient les lanceurs nécessaires à l'Europe.

La RFA avait pourtant été un fervent partisan du développement d'un lanceur européen. Cependant, face aux difficultés rencontrées par l'industrie allemande dans le cadre du programme Europa, le gouvernement allemand fut amené à penser qu'il y aurait davantage à gagner en participant au programme post-Apollo. En outre, Bonn était arrivée à la conclusion que l'augmentation des coûts de développement du lanceur européen était beaucoup trop élevée comparativement aux sommes qui risquaient d'être perdues si les États-Unis refusaient de lancer certains satellites. Les Allemands avaient calculé que le nombre de satellites pouvant vraisemblablement être rejetés par les Américains était assez minime²⁸.

- 21 La Conférence demandée par le président fut cependant reportée à la fin de l'année selon le vœu de Jean Charbonnel et Michael Heseltine, le ministre britannique récemment chargé des questions spatiales. La date de la CSE fut alors fixée au 20 décembre²⁹.
- 22 Le 7 décembre 1972, avant que n'ait lieu la CSE à proprement parler, l'assemblée de l'Union de l'Europe occidentale se réunit à Paris pour aborder cette épineuse question des programmes spatiaux européens. C'est en ce lieu que pour la première fois, un Britannique, le ministre Michael Heseltine, défendit l'idée de créer en Europe une organisation spatiale unique résultant de la fusion d'Eldo et Esro. Il proposa également que les programmes spatiaux nationaux soient progressivement intégrés au profit de la coopération européenne. De telles prises de position de la part de Michael Heseltine marquèrent sans conteste un changement radical dans la politique spatiale britannique. En sa qualité de président de la CSE, Théo Lefèvre prit aussi la parole lors de cette assemblée et rappela que deux semaines plus tard, il serait temps de prendre enfin des décisions déterminantes pour l'avenir des activités spatiales européennes, et ce, en dépit des divergences de vues qui subsistaient. Le secrétaire d'État à la Politique et à la Programmation scientifique de Belgique profita de l'occasion pour annoncer les positions qu'il comptait y défendre. À propos du programme de lanceurs, Théo Lefèvre commença par déclarer que l'Europe pouvait continuer à acheter des lanceurs américains selon ses besoins, mais énuméra immédiatement après l'ensemble des points qui, selon lui, réfutaient cette option³⁰. Par ailleurs, il ajouta que « tout compte fait, je crois qu'il reste souhaitable que la collaboration au programme post-Apollo soit réalisée sous la forme où elle nous est encore accessible³¹ ». Le soutien qu'il concédait en faveur d'une participation européenne au projet américain s'accompagnait cependant d'une condition : « au lieu de se substituer aux activités propres de l'Europe, notamment dans le domaine des lanceurs, elle ne peut plus qu'être complémentaire à ces activités³² ». Le président de la Conférence défendait une collaboration de la CSE et des États-Unis pour ce projet précis à condition que le programme de lanceurs européens soit adopté. La solution proposée par Théo Lefèvre cherchait sans doute à concilier les positions de la France et de l'Allemagne³³.
- 23 Cinq jours avant que la Conférence spatiale européenne ait à nouveau ouvert ses portes à Bruxelles, Théo Lefèvre reçut une lettre de Jean Charbonnel annonçant que la France proposait d'assurer la part principale du financement et du développement d'un nouveau lanceur européen. Le ministre français soulignait que son gouvernement souhaitait sincèrement aboutir à la définition d'un programme spatial européen cohérent lors de la prochaine assemblée, et annonçait : « C'est dans cet esprit constructif que m'a été confié le mandat de proposer à mes collègues, le 20 décembre prochain, la réalisation en commun d'un lanceur lourd dont la France accepterait

d'assumer la maîtrise d'œuvre et la majorité du financement. [...] Je souhaite que cette proposition nouvelle du gouvernement français soit favorablement accueillie par l'ensemble de nos partenaires : elle me semble en effet de nature à sortir l'Europe spatiale de l'impasse actuelle. J'ai tenu à vous informer en priorité, en tant que président de la Conférence spatiale européenne³⁴. » C'est ainsi que le projet L-IIIS, qui sera ultérieurement baptisé Ariane, fut officiellement proposé au président de la CSE. Une lettre de Jean Charbonnel transmet également la nouvelle à l'ensemble de ses collègues européens³⁵.

- 24 Le matin du 20 décembre 1972, la cinquième Conférence spatiale européenne débuta sous la présidence de Théo Lefèvre dans la capitale belge. En dépit de certaines divergences de points de vue qui demeuraient, les États européens aboutirent en ce jour à un accord de principe en faveur de quatre éléments : la mise en place d'une agence spatiale unique, le développement d'une fusée lourde, L-IIIS, sous maîtrise d'œuvre française, la participation européenne au programme post-Apollo par la construction du laboratoire de sortie Spacelab et le soutien du principe d'intégration des programmes spatiaux nationaux au niveau européen³⁶. Dans son journal³⁷, Alain Stenmans tirait des résolutions prises lors de cette Conférence la conclusion suivante : « Pour autant que les petits pays ne soient pas de simples sous-traitants, ce peut être une formule positive. Il y a en tout cas désormais une politique spatiale européenne. Nous le devons à la ténacité de monsieur Lefèvre³⁸. »

La CSE du 12 juillet 1973, sous la présidence de Charles Hanin

- 25 En janvier 1973, Charles Hanin succéda à Théo Lefèvre à la présidence de la Conférence spatiale européenne. Évoquant l'action de son prédécesseur et sa propre conduite des affaires spatiales, Charles Hanin a répondu : « D'abord, Théo Lefèvre, c'est un homme que j'admirais et que j'aimais beaucoup. C'était un homme politique extrêmement attachant, intelligent, cultivé, droit, honnête et un peu brutal dans la façon dont il s'exprimait. Et Théo Lefèvre avait obtenu un an auparavant, en 1972, si je ne me trompe, [...] un accord de principe pour cette réalisation-là [L-IIIS]. Il n'avait pas pu aller jusqu'au bout parce qu'il avait son franc-parler. Avoir son franc-parler, c'est parfois dangereux. Alors, je suis son continuateur dans la pensée, dans l'objectif, mais pas tout à fait dans la manière³⁹. » Lorsqu'il est dit que Théo Lefèvre n'a « pas pu aller jusqu'au bout », il faut comprendre qu'il est parvenu à un engagement de principe de la part des pays européens, mais pas à un arrangement financier spécifiant la participation effective de chacun des États en faveur des futurs programmes spatiaux.
- 26 Le 22 février 1973, le ministre de la Politique scientifique Charles Hanin et le secrétaire général des SPPS reçurent une délégation française conduite par Maurice Lévy du ministère du Développement industriel et scientifique⁴⁰. Celle-ci exposa au nouveau ministre belge les lignes générales de la position française à propos du lanceur L-IIIS. Ce projet serait mené dans le cadre européen et nécessiterait la participation à 40 % d'autres pays. Pour pouvoir négocier le projet, le ministre français Jean Charbonnel demanda à Charles Hanin de convoquer une sixième CSE⁴¹. L'orientation semblait alors bonne aux services belges de la politique scientifique et le ministre mit en place le processus d'invitation⁴². En retour, il reçut des réponses qui étaient loin d'être enthousiastes, mais convoqua tout de même la Conférence pour le 12 juillet 1973. En réalité, L-IIIS n'était pas le seul enjeu de cette Conférence. Il convenait aussi, par exemple, d'aborder l'urgente question de la participation européenne au programme post-Apollo.

- 27 Le 24 mai 1973, Charles Hanin sonda la position britannique lors de sa visite à Michael Heseltine à Londres. Le Royaume-Uni annonça qu'il ne participerait à aucun programme de lanceurs préférant s'en remettre aux Américains en la matière, et qu'il ne s'investirait dans le programme Spacelab qu'à la condition que l'agence spatiale européenne unifiée voie effectivement le jour et reprenne un programme national britannique de satellite de navigation maritime, libérant ainsi une somme équivalente à la mise britannique dans le Spacelab⁴³.
- 28 Quant à la position de la Belgique avant la CSE du 12 juillet 1973, elle fut, entre autres, précisée par Alain Stenmans lors d'une réunion informelle : le pays soutiendrait les deux programmes L-IIIIS et Spacelab à certaines conditions⁴⁴.
- 29 La sixième Conférence spatiale européenne se tint à Bruxelles le 12 juillet 1973 sous la présidence de Charles Hanin. En cours de séance, il se rendit vite compte que la réunion allait vers un échec, tant les points de vue des pays divergeaient. Les Français souhaitaient à tout prix développer leur lanceur L-IIIIS, les Allemands tenaient essentiellement à la participation au projet Spacelab et les Britanniques n'étaient réellement intéressés que par la construction de satellites maritimes Marots. Quant aux autres pays, leurs positions n'étaient pas encore clairement définies. La Belgique posait comme condition *sine qua non* de son implication la mise en place d'une agence spatiale européenne. Si cette condition était remplie, elle était prête à s'investir pour 4 % dans les programmes L-IIIIS et Spacelab, mais ne prendrait pas part au projet Marots. La Suède posait la même condition, mais n'avait pas encore déterminé quelle serait son intervention si une agence européenne était mise sur pied. L'Espagne appuyait L-IIIIS, Spacelab et l'institutionnalisation de l'Ase, mais ne promettait pas de fonds conséquents et n'avait pas encore défini sa position concernant le programme Marots. L'Italie s'intéressait particulièrement à Spacelab, mais n'en disait pas plus. Le Danemark affirmait qu'il contribuerait pour 0,5 % à L-IIIIS, soutenait la création de l'Ase et n'avait pris aucune décision concernant Spacelab et Marots. Les Pays-Bas discutaient au niveau national d'une éventuelle participation à une agence spatiale européenne unique et à ses programmes. La Suisse déclarait connaître des problèmes financiers, et de ce fait, expliquait qu'elle pouvait apporter modestement son concours à L-IIIIS et à Spacelab, mais pas à Marots. En outre, si elle se montrait favorable à la mise en place de l'Ase, elle estimait que divers points devaient être éclaircis⁴⁵.
- 30 Après deux heures environ, Charles Hanin suggéra que la réunion soit reportée. La prochaine séance devait nécessairement se tenir avant la mi-août puisque c'est pour cette date que l'Europe se trouvait dans l'obligation de communiquer aux États-Unis sa décision concernant la participation au programme post-Apollo. En ce 12 juillet 1973, l'ultimatum posé par les Américains permit à Charles Hanin de fixer la CSE au 31 juillet 1973. Le président de la Conférence demanda alors aux délégations qui n'étaient pas encore décidées de profiter de ce laps de temps pour clarifier leur position, et aux trois pays promoteurs de réfléchir à ce qu'ils feraient dans le cas d'une impasse financière. Puis, sur le conseil de Jean Charbonnel, Charles Hanin fut mandaté pour une mission de liaison pendant ces quinze jours afin de préparer le dossier et d'arriver à la Conférence du 31 juillet avec une situation un peu meilleure⁴⁶.

La CSE du 31 juillet 1973

- 31 Le matin du 31 juillet 1973, une nouvelle séance de la Conférence débuta. Une certaine tension régnait. La date limite pour préciser la position de l'Europe par rapport au Spacelab arrivait à échéance deux semaines plus tard. Le tour des capitales entrepris

par Charles Hanin avait permis peu d'avancées. « Quand j'ai eu terminé le tour que je m'étais proposé de faire, déclare-t-il, je me suis dit que je n'étais pas encore très loin⁴⁷. » La seule concession obtenue venait de la Grande-Bretagne qui acceptait de contribuer pour 9,8 %, soit 4 millions de livres sterling, à L-IIS, « mais dans des conditions assez compliquées⁴⁸ ». L'atmosphère n'était guère enthousiaste et la plupart des délégations s'étaient rendues à cette conférence sans espérer parvenir à un quelconque résultat. George Van Reeth⁴⁹ en témoigne : « Je vous assure que quand on est allé à cette conférence à Bruxelles, personne ne croyait que l'on aurait le moindre résultat. Tout le monde était convaincu que c'est encore raté ! C'est encore une faillite ! Et qu'on devrait repenser maintenant si l'on veut trouver une autre solution⁵⁰. »

- 32 Néanmoins, la séance commença et chacun des pays exposa sa position. Le président de la CSE fut forcé de constater que la situation était à peu près la même qu'à la mi-juillet⁵¹. Pour essayer d'aboutir à des résultats, Charles Hanin proposa de « confesser » chaque délégation en particulier et suspendit en conséquence la séance. Il explique sa démarche : « Vous savez, quand on a affaire à des négociations comme celles-là, tout le monde, quand il s'exprime en public, garde des atouts dans sa manche. Chacun sait qu'il y a des sacrifices à faire, mais il préfère que ce soit le voisin qui les fasse. Et par conséquent, en public comme ça, c'est très difficile d'obtenir quelque chose. C'est alors que j'ai proposé de voir toutes les délégations les unes après les autres pour essayer d'obtenir qu'elles fassent un effort supplémentaire⁵². » Ce jour-là, Charles Hanin mena sa stratégie jusqu'au bout de sa logique en jouant lui-même le jeu. Alors que son gouvernement l'avait préalablement autorisé à s'investir pour 5 % dans les programmes spatiaux, il commença par annoncer une participation belge de 4 % pour pouvoir ensuite démontrer aux autres délégations qu'il avait fait, lui aussi, un effort en augmentant l'implication de son pays de 1 %. Il consulta donc chacune des délégations. La méthode prit du temps car chaque entrevue dura une heure et parfois plus. « Enfin, j'ai réussi à..., comment dirais-je, à obtenir un petit sacrifice d'à peu près tout le monde⁵³. » Charles Hanin a également déclaré : « *I had the impression that I had taken part in an extraordinary game of poker in which each player hoped that the other would make the move that he himself did not dare to make. I was also struck by the interdependence of the three projects : the success of one depended on that of the others, each country refusing to take part in the others' projects if theirs was not accepted. The third strong feeling that I had was that at certain moments it is imperative that decisions be taken at any price, failing which they will never be taken at all*⁵⁴. »

- 33 Selon le ministre belge de la Politique scientifique, deux éléments ont aidé à l'aboutissement des négociations : le fait que les nations principales aient chacune un objectif auquel elles tenaient, et concernant le développement d'un lanceur européen, « une arme que les Américains m'avaient donnée⁵⁵ » en conditionnant de manière très restrictive les possibilités d'utiliser leurs fusées pour lancer des satellites européens de télécommunications. En effet, en septembre 1972, la Nasa avait confirmé qu'elle accepterait de lancer le satellite franco-allemand Symphonie à condition qu'il soit expérimental. Dans le cas de satellites à finalité commerciale, elle avait spécifié que le lancement devrait avant tout être soumis à l'approbation des deux tiers des pays membres d'Intelsat. Cette position américaine était jugée par certains Européens, dont les Français, comme menaçante. En novembre 1972, ce sentiment fut renforcé lors des négociations menées avec la Nasa par le Français Michel Bignier et l'Allemand Herman Strub concernant le lancement de Symphonie⁵⁶. Les États-Unis mirent « des conditions extrêmement dures à la fourniture des lanceurs, allant nettement au-delà de ce que

pouvaient justifier les dispositions de la convention Intelsat, et interdisant tout usage commercial des satellites⁵⁷ ».

- 34 Concernant cette restriction d'usage des lanceurs américains pour la mise en orbite de satellites commerciaux européens, Charles Hanin avait une position personnelle. Il déclare aujourd'hui que l'attitude américaine aurait eu pour conséquence de placer l'Europe dans un état de véritable dépendance, pour les satellites de télécommunications notamment, et il souligne les risques politiques et culturels que cela aurait pu entraîner : « si bien, que par exemple, il aurait été exclu que nos télévisions, nous puissions les faire entendre dans les autres parties du monde. Bref, c'était un instrument politique de première importance qu'ils [les Américains] gardaient dans leurs mains. Car, vous vous rendez compte que, alors que la politique est devenue mondiale, le pays qui est le seul à faire pouvoir parvenir son opinion, sa propagande, *et cætera*, sur le monde entier a une avance extraordinaire !⁵⁸ ». L'état d'esprit dans lequel se trouvait Charles Hanin explique son soutien au développement d'un lanceur en Europe.
- 35 Après les conversations « en tête à tête », les discussions de la Conférence reprirent. Tout n'était pas encore joué. À ce moment, il restait une difficulté majeure : les délégations suédoise, et surtout, italienne ne s'étaient pas encore engagées à participer financièrement. L'ambassadeur italien Mario Pinna Caboni précisait que son gouvernement ne pourrait donner une réponse définitive qu'à la mi-septembre. Néanmoins, les deux pays promettaient de faire quelque chose⁵⁹. En définitive, il fut décidé que les pays n'ayant pas été en mesure de déterminer le montant de leur contribution seraient invités à financer les soldes restants, à savoir : 21,10 % pour Spacelab, 6 % pour L-IIS et 8 % pour le programme Marots⁶⁰. La Conférence spatiale européenne du 31 juillet 1973 parvint de ce fait à un accord qui devait assurer une nouvelle base à l'Europe spatiale. « Bref, alors que tout le monde croyait que c'était fichu, que les journalistes avaient, dans leurs journaux, donné les plus sombres pronostics sur l'issue, voilà que finalement, on s'est mis d'accord sur tout ! On a décidé que l'on faisait Ariane – ça ne s'appelait pas encore Ariane, c'était L-IIS – on a décidé la participation au programme post-Apollo, on a donné aux Anglais leur satellite et l'on a décidé la fusion d'Eldo et d'Esro et la mise en place de l'Ase. Tout était fait. C'était une espèce de miracle. Il était cinq heures du matin. On était en réunion depuis dix heures du matin de la veille. Moi je suis sorti en disant : "Bon, il faut tout de même informer les journalistes." Il n'y en avait plus un. Ils étaient tous partis en disant que de toute façon, c'était perdu », se rappelle Charles Hanin⁶¹.
- 36 Le programme sur lequel la CSE se mit alors d'accord représentait un total de près de 40 milliards de francs belges de l'époque⁶². Il comprenait l'agrément de la mise sur pied de l'Agence spatiale européenne (Ase) pour le 1^{er} avril 1974, du principe d'intégration des programmes spatiaux nationaux dans les programmes civils européens et d'un deuxième *package deal* comprenant les programmes L-IIS, Spacelab et Marots⁶³. Concernant le lanceur, la CSE convint qu'il pourrait être entrepris dans le cadre de l'accord global qui instituerait la création de l'Ase⁶⁴.
- 37 Charles Hanin était parvenu à l'établissement d'un accord financier acceptable – à défaut d'être tout à fait achevé – concernant le deuxième *package deal*. Il était arrivé à convaincre chacun des pays, et en particulier les quatre principales puissances d'Europe, de contribuer aux programmes soutenus par les autres États. Nombre de personnes déclarent aujourd'hui que les démarches et l'attitude adoptées par ce

ministre belge ont joué un rôle déterminant lors de cette Conférence fondamentale où ont été jetées les bases d'une Europe spatiale unifiée⁶⁵. Pour George Van Reeth, Charles Hanin fut : « *The right man, in the right place, in the right moment.* » Il explique : « Hanin a joué un grand rôle, mais un grand rôle tactique. Pas un rôle stratégique. Les positions en arrivant à la Conférence du 31 juillet 1973 étaient connues. C'est lui qui est arrivé [...] à trouver des compromis [...]. L'élan était donné. Le "oui" avait été dit et c'était un formidable succès [...]. Mais c'est grâce à Hanin que cette Conférence a réussi et qu'on a eu le programme. Ça, il n'y a pas de doute⁶⁶. » Charles Hanin, quant à lui, s'il reconnaît avoir joué un certain rôle, rappelle le travail accompli auparavant par Théo Lefèvre et souligne la compétence des services de la politique et de la programmation scientifiques, et notamment celles du secrétaire général Alain Stenmans et de sa collaboratrice Gilberte Dehoux, qui lui furent d'un grand secours pour arriver à l'aboutissement de ce dossier⁶⁷.

Conclusion

- 38 Les petits pays ont parfois la possibilité de jouer un rôle considérable dans les négociations intergouvernementales au niveau européen. Dans le cadre de la Conférence spatiale européenne, la Belgique a manifestement contribué à sauver l'avenir de l'Europe spatiale. À l'époque, cet avenir semblait sérieusement compromis, et en particulier, celui d'un lanceur européen de satellites. Le programme des fusées Europa était fort mal engagé. L'Eldo allait droit vers l'échec. Les Anglais, puis les Allemands envisagèrent d'abandonner le projet et d'acheter des lanceurs aux Américains. Pour la France, il n'en était pas question. D'autant que les États-Unis mettaient des conditions draconiennes au lancement de satellites d'applications européens, cherchant à contrôler l'usage commercial de l'espace. La France plaidait en faveur d'une autonomie d'accès à l'espace pour l'Europe. C'est alors qu'elle proposa de développer la future Ariane, en assumant la majeure partie des frais. La Belgique la suivit et soutint le projet au nom de l'indépendance de l'Europe, mais aussi pour ses propres investissements scientifiques et industriels. Au-delà de la défense du projet Ariane, la Belgique soutint l'adoption d'un programme spatial d'ensemble devant, en quelque sorte, satisfaire chacun des grands pays européens. Elle appuya le second package deal qui comprenait le lanceur Ariane, mais aussi le laboratoire orbital Spacelab et le programme de satellites maritimes Marots. Et pour assurer une meilleure coordination des programmes, elle défendit la mise sur pied d'une Agence spatiale européenne unique.

NOTES

1. Pour plus d'informations sur la participation de la Belgique à l'effort spatial européen de la fin des années 1950 à la fin des années 1980, voir D. Laureys, « *Belgium's Participation in the European Space Adventure* », Noordwijk, *ESA History Study Report*, n° 29, février 2003, 35 p.
2. Pour plus d'informations, voir D. Laureys, « Un petit pays dans la *Big Science*. Contribution de la Belgique aux origines de l'Agence spatiale européenne », *Archives*

internationales d'histoire des sciences, Rome, Académie internationale d'histoire des sciences, vol. 51, n° 147, décembre 2002, p. 318-351.

3. *Rapport du conseil de l'Europe Cecles - Eldo, 1960-1965*, Paris, Cecles-Eldo, 1965, p. 79.

4. J. Krige et A. Russo, *A History of the European Space Agency 1958-1987*, vol. I: *The Story of Esro and Eldo, 1958-1973*, Noordwijk, ASE Publications Division, SP-1235, 2000, p. 114-116.

5. T. Lefèvre naquit à Gand en 1914 et fit des études de droit. Il fut président du Parti social-chrétien de 1950 à 1961, Premier ministre de 1961 à 1965 et ministre de la Politique scientifique de 1968 à 1972.

6. C. Hanin naquit à Wellin en septembre 1914. Docteur en droit, il entama sa carrière politique à la fin des années 1950 au sein du Parti social-chrétien. À partir de 1968, il occupa successivement les postes de ministres des Classes moyennes, de la Culture française, de la Politique scientifique et de l'Intérieur. Président de son parti pendant quelques années, il mena également son action politique aux niveaux communal, provincial et européen.

7. Le sigle L-IIIS signifie « Lanceur de la classe d'Europa-III et de substitution ». Étudié par le CNES, le programme français L-IIIS était doté d'une capacité équivalente à celle d'Europa 3. Il s'agissait d'un lanceur à trois étages pouvant placer en orbite géostationnaire une charge de 750 kg. À l'origine, la France demandait que 40 % des frais soient assumés par ses partenaires européens, elle assurait le financement des 60 % restant. En définitive, c'est 2 500 millions de francs français qui furent nécessaires à l'achèvement du lanceur.

8. En janvier 1965, par exemple, l'Eldo décide de relever son plafond budgétaire de 70 millions de livres sterling à 91 ; puis, de 91 à 152 millions de livres sterling. Voir *Conseil national de la politique scientifique. Rapport annuel 1966*, Bruxelles, p. 42.

9. J. Krige et A. Russo, *A History of the European...*, *op. cit.*, 2000, p. 137-138.

10. Cette réforme correspond au premier *package deal* de l'Esro. Elle fut adoptée par la Belgique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la France et le Danemark lors du Conseil de l'Esro du 20 décembre 1971. Voir Archives du Service public fédéral de programmation de la politique scientifique (SPP). Document : Esro/C/APP (71) 25. Annexe. Esro Conseil. 44^e session. Réunion restreinte tenue le 20 décembre 1971. Projet de procès-verbal. Neuilly, le 29 décembre 1971.

11. Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart. Télécommunicat. par satellites / Réunions du comité inter ». Farde 753. Télécommunications par satellites. Documents : ICSC-25-40F W/3/67 du 20 mars 1967 et « Note pour monsieur le ministre des Affaires étrangères », datée du 7 octobre 1970.

12. Archives historiques des Communautés européennes (AHCE). Fonds CSE. Document : CSE 36 ; CSE/CM, novembre 68, PV/1, Annexe 1, p. 1.

13. En Belgique, J. Spaey est secrétaire général des SPPS, c'est-à-dire des services de la programmation de la politique scientifique.

14. Ce principe a déjà été proposé dans le rapport Causse en décembre 1967. Voir *Organisation européenne de recherches spatiales. Rapport général 1967*, s. l., p. 9.

15. AHCE. Fonds CSE. Document : CSE 59 ; CSE/CM, novembre 68, 20 & *Organisation européenne de recherches spatiales. Rapport général 1968*, Bruxelles, p. 10.

16. J. Krige et A. Russo, *Europe in Space 1960-1973*, Noordwijk, ASE Publications Division, SP-1172, 1994, p. 86.

17. Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart / Partic. indust. belge / Comité scient. et tech. / Mission spatiale/ Th. Lefèvre – USA / ESTEC / ESRIN ». Farde 751. L1. 4. Mission spatiale de T. Lefèvre aux États-Unis. Document : CSE/CM, juillet 1970, 9 (Final).

18. Archives SPP. Boîte *idem*. Farde *idem*. Document : lettre et annexes d'un courrier d'E. Davignon à M. Van Remoortere, chef de cabinet du ministre chargé de la Politique et de la Programmation scientifique, datés du 7 août 1970.
19. J. Krige et A. Russo, *op. cit.*, 2000, p. 360, 401-404.
20. Les satellites d'applications sont des satellites artificiels exécutant une tâche pratique, directement utile à l'homme.
21. AHCE. Fonds CSE. Document : CSE 89 ; CSE/CM, novembre 1970, PV/I. « Discours de T. Lefèvre, président de la conférence ».
22. « Échec de la conférence de Bruxelles », *Aviation et Astronautique*, n° 11 : *L'Europe spatiale*, Bruxelles, novembre 1970, p. 19 ; J. Krige et A. Russo, *op. cit.*, 2000, p. 403-405.
23. De ce fait, les Américains interprètent l'article XIV des arrangements définitifs d'Intelsat en ce sens que toute proposition de création d'un réseau de satellites de télécommunications distincts de ceux du réseau Intelsat devra être appuyée par une recommandation favorable votée à la majorité des deux tiers par les pays membres d'Intelsat. Voir archives SPP. Classeur « Conférence spatiale européenne 3 ». Document : CSE/CS (72) 15.
24. J. Krige et A. Russo, *op. cit.*, 2000, p. 409.
25. L'appellation « sortie module » ou « module de sortie » désignait un laboratoire pressurisé habitable dans lequel des chercheurs allaient pouvoir travailler sans avoir à revêtir des combinaisons spatiales.
26. Interview d'A. Stenmans réalisée le 4 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.
27. Le Spacelab était un laboratoire spatial modulaire, polyvalent, habitable et réutilisable. Il allait être mis au point, financé et construit par les pays membres de la future Agence spatiale européenne. Spacelab devait être embarqué dans la soute de la navette spatiale américaine. Il se composait de deux éléments essentiels : un laboratoire pressurisé habitable et des plates-formes non pressurisées conçues pour porter des instruments du type télescopes, capteurs et antennes. Voir P. de La Cotardière et J.-P. Penot, *Dictionnaire de l'espace*, Paris, Larousse, 1993, p. 222-224.
28. J. Krige et A. Russo, *op. cit.*, p. 368.
29. Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart. Probl. Gestion et contr. Progr. / Généralités / ESRO-CEPT / Structures / Groupe ad hoc taxes / Groupe Priv. Immun. / Eurosatiatc ». Farde 752. 0. Généralités.
30. Il énumère une série d'arguments qui réfutent l'adoption d'une telle démarche : si l'Europe abandonne les lanceurs, la France qui tient beaucoup à ce programme risque de s'écarter de la Communauté européenne ; l'absence d'une capacité propre de lancement rend le programme européen particulièrement vulnérable car la politique américaine peut changer sur ce point ; la navette réutilisable reste un projet à long terme et ne deviendra donc que tardivement une solution de rechange aux lanceurs ; le développement d'un lanceur engendrera sans doute des progrès technologiques aux retombées non négligeables dans le domaine aéronautique. Voir Archives générales du royaume (Bruxelles). Fonds T. Lefèvre. Cote 105. Farde « 7-12-72 Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale sur les programmes spatiaux européens ». Document : exposé du ministre T. Lefèvre. Paris, p. 1-26.
31. *Ibid.*
32. *Ibid.*
33. Ce point de vue est partagé par G. Van Reeth qui rappelle que T. Lefèvre ne tenait pas réellement à Spacelab. Un jour, le ministre belge a d'ailleurs appelé le module « ce

morceau de chaudronnerie » ; ce qui avait choqué les Allemands. Pour l'ancien directeur administratif de l'Ase, T. Lefèvre a accepté Spacelab « en tant que compromis ; pas avec les Américains, parce qu'il s'en fichait, mais un compromis entre les Français et les Allemands. [...] Lefèvre était pour, en tant que monnaie d'échange, pour obtenir des Allemands que quand même ils reconnaissent un programme de lanceur ». Voir interview de G. Van Reeth réalisée le 12 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.

34.Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart /Conf. Gouvern. – Charges fin. – Droits et taxes – respect délais d'exécution – Lanceurs Eldo ». Farde 751. 49. 8. Lanceurs (Eldo).

Document : courrier de J. Charbonnel à T. Lefèvre, daté du 15 décembre 1972.

35.Le nouveau lanceur français est doté d'une capacité équivalente à celle d'Europa 3, soit 750 kg en orbite géostationnaire, pour un coût global d'environ 550 millions d'unités de compte dont la France souhaite que 40 % soient fournis par ses partenaires européens. Voir AHCE. Fonds CSE. ESC Collection. Document : CSE 122 ; CSE/CM, décembre 1972, PV/2, add. 1, p. 1-2.

36.AHCE. Fonds CSE. Document : CSE 122 ; CSE/CM, décembre 1972, PV/2, add. 1.

37.Pendant de nombreuses années, Alain Stenmans a tenu un journal dans lequel il a noté les événements marquants de sa carrière. C'est au domicile de ce témoin qu'il est conservé. En réalité, il se compose de plusieurs carnets.

38.Interview d'A. Stenmans réalisée le 4 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.

39.Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.

40.À la date du 19 février 1973, en plus de M. Lévy, il est prévu que la délégation française se compose de M. Louet, conseiller technique au cabinet du ministre Charbonnel ; M. Denisse, président du CNES ; M. Lebeau et M. Jolif du ministère français des Affaires étrangères. Voir Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart /Conf. Gouvern. – Charges fin. – Droits et taxes – Respect délais d'exécution – Lanceurs Eldo ». Farde 751. 49. 8. Lanceurs (Eldo). Document : note à Monsieur le Secrétaire général, datée du 19 février 1973.

41.La première Conférence spatiale européenne fut inaugurée le 13 décembre 1966 à Paris. La deuxième CSE se tint à Rome du 11 au 13 juillet 1967, et la troisième, à Bad Godesberg (en Allemagne) du 12 au 14 novembre 1968. Quant à la quatrième CSE, elle se divisa en deux sessions qui eurent lieu à Bruxelles : du 22 au 24 juillet 1970 et le 4 novembre 1970. Dans le même lieu se tint la cinquième CSE le 20 décembre 1972. C'est dans la capitale belge également qu'avorta une sixième CSE, le 12 juillet 1973. Celle-ci fut reportée au 31 juillet 1973.

42.Interviews de C. Hanin (28 février 2002) et d'A. Stenmans (4 mars 2002) réalisées dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase et Archives SPP. Boîte « Ruimtevaart /Conf. Gouvern. – Charges fin. – Droits et taxes – respect délais d'exécution – Lanceurs Eldo ». Farde 751. 49. 8. Document : Lanceurs (Eldo). Annexe datée du 14 février 1973 d'un courrier du service scientifique du ministère des Affaires étrangères à Monsieur Van Eesbeek, inspecteur général aux SPPS.

43.Interview d'A. Stenmans réalisée le 4 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.

44.*Ibid.*

45.AHCE. Fonds CSE. Document : ESC 132/ CSE/CM, juillet 1973, PV/1 et Annexes 1-6.

46. Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002 et interview d'A. Stenmans réalisée le 4 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.
47. Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002, *op. cit.*
48. Interview d'A. Stenmans réalisée le 4 mars 2002, *op. cit.* Parmi les conditions posées par le Royaume-Uni figure celle qui demande à la France de participer au programme Marots. Voir J. Krige, A. Russo et L. Sebesta, *A History of the European Space Agency 1958-1987*, vol. II : *The Story of ESA, 1973 to 1987*, Noordwijk, ASE Publications Division, SP-1235, 2000, p. 403.
49. George Van Reeth fut directeur de l'administration de l'Esa de 1975 à 1991.
50. Interview de G. Van Reeth réalisée le 12 mars 2002 dans le cadre de l'extension du projet histoire de l'Ase.
51. Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002, *op. cit.*
52. *Ibid.*
53. *Ibid.*
54. J. Krige, A. Russo et L. Sebesta, *op. cit.*, p. 404.
55. *Ibid.*
56. J. Krige et A. Russo, *op. cit.*, 2000, p. 369.
57. A. Lebeau, « La naissance d'Ariane », in Emmanuel Chadeau (éd.), *Politique industrielle de la France. L'ambition technologique : naissance d'Ariane*, Paris, Éditions Rive droite, 1995, p. 85.
58. Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002, *op. cit.*
59. AHCE. Fonds CSE. Document: CSE 133 ; CSE/CM, juillet 1973, PV/2.
60. AHCE. Fonds CSE. Document: CSE 133 ; CSE/CM, juillet 1973, PV/2.
61. *Ibid.*
62. A. Jaumotte, « L'espace au service de la terre », *Bulletin de l'Association belge des professeurs de physique et de chimie*, s.l., mai 1974, n° 2, p. 69-85.
63. AHCE. Fonds CSE. Document : CSE 133 ; CSE/CM, juillet 1973, PV/2. Annexe.
64. Le 31 juillet 1973, la Belgique s'est engagée à contribuer à cet ambitieux programme en le finançant à concurrence de 5 % pour LIIS, 4,20 % pour Spacelab et 1 % pour Marots. Par rapport au produit national brut du pays et à l'investissement consenti par la majorité des États européens, cette participation belge est considérable. La France, quant à elle, décide de soutenir 62,5 % des frais du programme L-IIIS, 10 % du Spacelab et 15 % pour Marots. Voir AHCE. Fonds CSE. Document : CSE 133 ; CSE/CM, juillet 1973, PV/2.
65. Il faut attendre avril 1975 pour que le texte de la convention de l'Agence spatiale européenne soit formellement adopté lors de la dernière CSE présidée par le Belge G. Geens.
66. Interview de G. Van Reeth réalisée le 12 mars 2002, *op. cit.*
67. Interview de C. Hanin réalisée le 28 février 2002, *op. cit.*

RÉSUMÉS

The Beginning of Space Research in Europe

From Space Conferences to Esa: the Strategic Part of Belgium

In the early 1960's, two European institutions were created for developing space research. The Esro (European Space Research Organization) was charged of the building of scientific satellites; the Eldo (European Launcher Development Organization) would develop the necessary rockets. In order to discuss financial, management and priorities, from 1966 to 1975, the European space conference (ESC) conveyed regularly the European ministers in charge of the space research. Belgium participated to the European space effort since the beginning and was actively involved within intergovernmental negotiations. Théo Lefèvre and Charles Hanin, ministers in charge of scientific research, were particularly active as chairman of ESC. Théo Lefèvre fought on several frontlines to save space Europe; he was convinced of the necessity to ensure the European control of launchers. With France and Germany, Belgium was until the end member of the Eldo. Starting in 1969, Théo Lefèvre negotiated with the United States an European participation to the ambitious American post-Apollo program. But it was under Charles Hanin presidency, thanks to his intuition and his tenacity, that, during the ESC summit of 31 July 1973, an agreement was reached on three points: 1) the merge of Eldo and Esro in one European space agency (the future Esa); 2) the new program Ariane; 3) the building of the orbital laboratory Spacelab as the European participation to the American post-Apollo program.

AUTEUR

DAWINKA LAUREYS

Dawinka Laureys est licenciée en histoire, agrégée de l'enseignement secondaire supérieur et titulaire d'un diplôme d'étude spécialisée en documentation et sciences de l'information. Elle est, depuis mai 2001, attachée scientifique auprès de la *Royal Academy of Sciences and the Arts of Belgium* et membre de l'extension du projet « Histoire de l'Agence spatiale européenne ». Actuellement, elle prépare une thèse de doctorat en histoire sur la participation de la Belgique à l'effort spatial européen de 1958 à 1988. La direction scientifique de son travail est assurée par Robert Halleux, directeur du Centre d'histoire des sciences et des techniques de l'université de Liège, par Claude Desama du Département d'histoire économique et sociale de la même université, et par John Krige du *Georgia Institute of Technology* d'Atlanta.